COMMUNE DE POËT LAVAL (26)

CONSEIL GENERAL DE LA DROME
AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

agence de l'eau rhône méditerranée & corse

CONSEIL GÉNÉRAL de la Drôme

ZONAGE ET PROGRAMMATION DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DE PHASE 2

AVRIL 2005

03 B 55 053

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2013

sol, eau, environnement

GEO+

GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

SOMMAIRE

1. DEFINITION DE LA MISSION 3

1.1 OBJET DE L'ETUDE 3
1.2 MOTIVATIONS 3
1.3 PRESENTATION DU RAPPORT 3

2. PROPOSITIONS DE ZONAGE POUR L'ASSAINISSEMENT 4

2.1 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL 4
2.1.1 Rappels 4
2.1.2 Solutions proposées 5
2.1.3 Cout de l'investissement 5
2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 7
2.2.1 Rappel de la situation existante 7
2.2.2 Propositions 9
2.2.2.1 LES ROBERTS/LE PLAN – PROPOSITION 1 9
2.2.2.2 LES VIGNAUX – PROPOSITION 2 12
2.2.2.3 CHAMBAILLARD – PROPOSITION 3 14
2.2.2.4 COMMENTAIRE SUR LES RACCORDEMENTS 16

3. ANALYSE FINANCIERE 17

3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 17
3.1.1 Coûts d'exploitation et de renouvellement 17
3.1.2 Taux de subvention envisageable 17
3.1.3 Plan de financement previsionnel approximatif 18
3.1.3.1 Les Roberts 18
3.1.3.2 Les Vignaux 19
3.1.3.3 Chambaillard 19
3.1.3.4 Résumé 20
3.2 ASSAINISSEMENT AUTONOME 20
3.2.1 Coût d'exploitation (en prix H.T.) 20
3.2.2 Coût de renouvellement 20

4. SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT 21

4.1 COLLECTIF 21
4.2 INDIVIDUEL 26
4.2.1 Réhabilitation De L'existant 26
4.2.2.- Coûts de mise en place du service public assainissement 26

1. DEFINITION DE LA MISSION

1.1 OBJET DE L'ETUDE

A la demande et pour le compte de la commune de POËT LAVAL, la société d'étude GEOPLUS a réalisé le Zonage d'Assainissement de l'ensemble du territoire communal.
Cette démarche est imposée aux collectivités suivant les décrets d'application de la loi sur l'eau du 03/01/92 en ce qui concerne la protection du milieu naturel : eaux superficielles et eaux souterraines.

1.2 MOTIVATIONS

L'objectif de ce document est, à partir de la situation actuelle (études conduites en phase 1 – rapport de phase 1 d'octobre 2003), de cerner les possibilités d'assainissement collectif, semi-collectif et non-collectif (individuel).
Les scénarios d'assainissements proposés dans ce document permettront à la collectivité locale de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir les systèmes d'assainissement à mettre en œuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement autonome individuel dans le respect du milieu naturel.

1.3 PRESENTATION DU RAPPORT

Des solutions d'assainissement collectif sont proposées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement du territoire communal.
Dans un second temps, une approche économique permettra à la commune d'orienter ses choix quant à la chronologie et aux investissements liés à la mise en conformité de l'assainissement dans le respect des milieux récepteurs.

2. PROPOSITIONS DE ZONAGE POUR L'ASSAINISSEMENT

2.1 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

2.1.1 RAPPELS

La carte des contraintes naturelles établie dans le rapport de phase1 de novembre 2003, a fait apparaître les zones potentiellement assainissables en non-collectif en fonction des critères morphologiques, géologiques et hydrogéologiques.

Deux types de zones ont été définis :

- Zones défavorables :

➪ Pente supérieure à 15 % (seuil de non-faisabilité pour les assainissements autonomes). Ces zones pentues se retrouvent sur une majorité du territoire communal hormis la plaine du Jabron.
➪ Calcaires et grès du Turonien : faible épaisseur de sol meuble
➪ Marnes de l'Albien de perméabilité généralement faible

- Zones favorables (sous réserves) :

➪ Alluvions würmiennes anciennes ou éboulis stabilisés ou alluvions fluviatiles récentes de perméabilité généralement suffisante mais avec une possibilité de présence de la nappe phréatique à faible profondeur notamment dans les alluvions récentes.

D'un point de vue urbanisme on notera que l'habitat est regroupé en trois principaux pôles d'urbanisation : le Vieux Village, Gougne et le Moulin (en bordure de la RN540) et le Plat plus à l'est. Ces secteurs sont desservis par un réseau d'assainissement collectif.

Les trois quartiers où l'urbanisation est développée et qui demeurent en assainissement individuel sont les suivants :

- Les Vignaux et Chambaillard en rive gauche du Jabron. L'aptitude des sols é été étudiée sur Chambaillard. Dans l'ensemble sur ce quartier, les sols sont plutôt favorables à l'assainissement autonome par infiltration.
- Les Roberts au Nord-est de la commune. Ce secteur est situé en pied de coteau. L'aptitude des sols a également été étudiée et, globalement les sols sont plutôt favorables à l'assainissement autonome par infiltration. On notera toutefois que peu de parcelles ont pu être testées et qu'une incertitude demeure sur la partie aval du secteur.

Sur ces trois quartiers il est proposé également dans les chapitres suivants un mode d'assainissement collectif avec une extension du réseau existant.

L'urbanisation limitée sur le reste de la commune non desservie par le réseau collectif ne justifie pas une étude de solution d'assainissement collectif.

2.1.2 SOLUTIONS PROPOSEES

Voir carte d'aptitude par quartier et carte des contraintes naturelles (documents B et A de la phase 1).

Pour les habitations demeurant en assainissement individuel, plusieurs cas peuvent se présenter en fonction des contraintes naturelles

➪ Les habitations sont situées en zone verte (favorable) : apte sans contrainte particulière

L'assainissement devra être mis en conformité en adoptant la filière de traitement classique pour une habitation de 5 pièces principales : fosse septique toutes eaux de 3 m^3 + préfiltre + tranchées filtrantes. La surface de tranchées filtrantes sera à adapter en fonction de la perméabilité du sol en place à la parcelle (15 à 40 m^2 de tranchées).

➪ Les habitations sont situées en zone jaune : apte sous réserve, ou rouge : défavorable

Pour le bâti neuf, il appartient à chaque propriétaire concerné de faire réaliser une étude spécifique afin de définir le dispositif de traitement le mieux adapté à son cas particulier. Pour le bâti existant, une étude à la parcelle sera également nécessaire.

On notera que **certaines techniques particulières sont admises pour la réhabilitation ou la création de dispositif d'assainissement autonome pour des habitations existantes mais peuvent être refusées dans le cas de constructions neuves**.

Les solutions d'assainissement individuel sont les suivantes :

- Terrain superficiel pas suffisamment perméable : épandage en sol reconstitué de type filtre à sable (drainé ou non drainé selon les cas),
- Terrain en forte pente : le dispositif de traitement devra être adapté (voir fiche en annexe) et positionné latéralement par rapport à l'habitation existante.
- Présence d'eau à faible profondeur : dispositif de traitement surélevé par rapport au terrain naturel de type tertre filtrant.

Outre la nature du sol, la réhabilitation nécessite également une emprise foncière suffisante sur chaque parcelle pour pouvoir mettre en place le traitement primaire (fosse septique toutes eaux avec préfiltre) et traitement secondaire en tranchées filtrantes. L'habitat étant assez diffus, les habitations disposent généralement de l'emprise foncière nécessaire.

2.1.3 COUT DE L'INVESTISSEMENT

La réhabilitation des assainissements individuels non conformes ou manifestant des dysfonctionnements, pour le bâti existant, et la création de nouveaux systèmes, pour le bâti neuf, est estimée entre **4 000 € et 5 000 € H.T.** pour les zones aptes à l'assainissement autonome sans contraintes particulières et hors remise en état du foncier.

Pour les zones inaptes, aucun bâti neuf ne pourra être envisagé en assainissement autonome. Pour le bâti existant, une étude complémentaire (535 à 620 €) devra être réalisée avant toute réhabilitation ou création de système de traitement. Les coûts

pourraient, dans le cas de systèmes plus contraignants (filtre à sable drainé avec rejet en tranchées d'infiltration par exemple), être plus élevés : de l'ordre de **5 500 € H.T. à 6 500 € H.T.** et hors remise en état du foncier.

Au total la commune compte 245 habitations équipées (ou non) d'un dispositif de traitement en assainissement individuel (le taux de retour des enquêtes était de 60%, soit 148 foyers) :

- 70 % sont à réhabiliter, soit environ 170 habitations,
- 13 % sont anciens et ne répondent plus aux normes en vigueur mais sont complets,
- 17 % sont des filières récentes conforment aux normes actuelles.

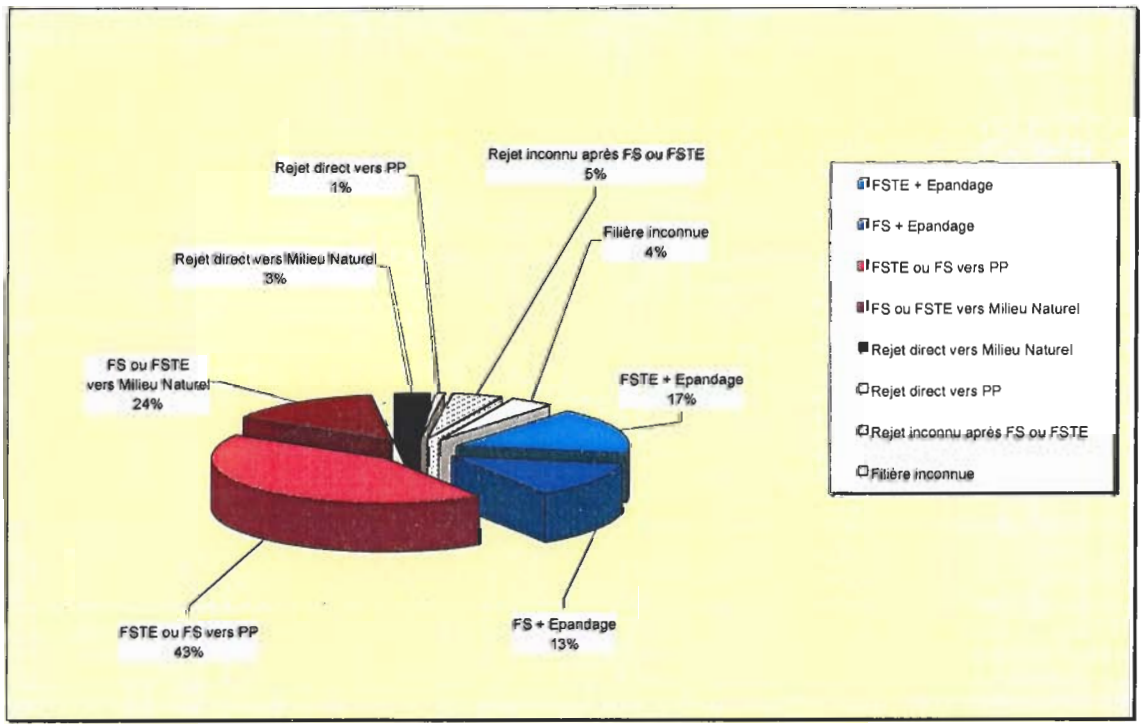

2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1 RAPPEL DE LA SITUATION EXISTANTE

Il existe un réseau collectif de type séparatif et unitaire qui dessert en amont, la commune de Dieulefit et à l'aval la commune de Poët Laval. Sur Poët Laval, l'antenne principale du réseau longe le Jabron. D'est en ouest les quartiers de Les Rivalles, Lorette, Le Plat, La Rivière, Le chef-lieu, le vieux village et Le Moulin sont desservi par ce réseau. Il aboutit à une station d'épuration de type lagunage naturel implantée sur la commune de Poët Laval au lieu-dit Garemolle et Brotin.

La station est dimensionnée pour une capacité nominale de 4000 EH. Elle a été mise en service en 1993. En 1998 le troisième bassin a subi des transformations en accord avec le CEMAGREF, la DDAF et la DDASS. Les Travaux se sont poursuivis jusqu'en 2000. Le fonctionnement de la lagune est suivi par le SATESE.

Le milieu récepteur du rejet de la station d'épuration est la rivière le Jabron d'objectif qualité 1B.

Une étude de Diagnostic du système d'assainissement collectif de Dieulefit-Poët Laval est en cours de réalisation par la société GEOPLUS.
Les détails de cette étude seront présentés dans un rapport d'étude spécifique intitulé « Diagnostic de Réseau ». Les premiers résultats montrent qu'il n'y a pas de problème d'eaux parasites sur les antennes de Poët Laval.

C'est le SIEDieulefit-Poët Laval qui gère le réseau d'eau potable des communes de Poët Laval et de Dieulefit.
La consommation d'eau potable de **l'ensemble des deux communes** pour les foyers raccordés au réseau d'assainissement, calculée pour l'année 2004, est la suivante :

	Consommation annuelle en m^3	Consommation par abonné en m^3	Nombre d'abonnés en eau potable	Consommation unitaire en l/j/hab
TOTAL	459 000 m^3	212	2161	**232 l/j/hab-**
HABITANTS RACCORDES	Non connu : estimé à 291 500	212	1373	

La consommation unitaire journalière calculée dans ce tableau est supérieure à la moyenne (150 l/j/personne), ce compte incluant les entreprises et les activités touristiques très saisonnières.

* Taux de raccordement :

Le réseau compte 1373 abonnements incluant les entreprises, et les établissements touristiques. D'après le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2000 du SIEA, le taux de raccordement était de l'ordre de 74.6% en 2000.

Les chiffres de la consommation d'eau potable en 2004 (459 000 m^3) montrent qu'avec 2161 foyers desservis et avec un taux d'occupation de l'ordre de 2,5 soit 5402

habitants, le rejet théorique par habitant et par jour est de 232 l/j/hab. Le même calcul ne peut être effectué pour les seuls abonnés raccordés au réseau dans la mesure où l'on ne connaît pas précisément leur consommation en eau potable.

La commune de Poët Laval compte 412 abonnés dont 237 raccordés au réseau d'assainissement collectif.

2.2.2 PROPOSITIONS

Remarques préalables :

L'étude en cours de diagnostic du réseau d'assainissement et de son unité de traitement montrent pour les premiers résultats :

- une charge polluante proche de la capacité nominale de la station en pointe estivale
- une charge hydraulique supérieure à 2 fois la charge nominale pendant cette même période estivale.

D'autre part, le milieu hydraulique superficiel, récepteur du rejet, le Jabron, est sensible et les impacts du rejets non négligeables. Des données en auto-contrôle sur la qualité du rejet sont en cours d'acquisition depuis novembre 2004.

L'ensemble de ces premières données montre que la lagune est proche de sa limite de capacité et qu'en tout état de cause une augmentation de 10% du nombre de raccordés apparaît comme une limite en l'état actuel. Ceci conduit à une capacité de raccordements complémentaires d'un maximum de 150 branchements pour l'ensemble du réseau Dieulefit/Poët-Laval. Si l'on s'en tient au prorata du nombre respectif de branchement pour les deux communes, Poët-Laval pourrait avoir une trentaine de branchements supplémentaires. On remarquera que ce chiffre correspond à la création des 28 logements répartis sur les 2 lotissements en cours de réalisation. En tout état de cause, une discussion conjointe entre les deux communes semble nécessaire afin de prévoir au mieux l'évolution du taux de raccordement et assurer un fonctionnement satisfaisant de la lagune.

Une réfléxion sur le devenir de la station d'épuration doit être engagée rapidement si l'on ne veux pas, qu'à terme, elle devienne un facteur limitant le développement de Dieulefit/Poët-Laval. De même des travaux de réhabilitation du réseau permettant de limiter les eaux claires parasites s'avèrent incontournables.

2.2.2.1 LES ROBERTS/LE PLAN – PROPOSITION 1

Rappel : 26 habitations existantes sont en assainissement individuel. L'enquête sur les équipements d'assainissement individuels existants a montré qu'un tiers des foyers n'est pas satisfait de son système d'assainissement. Les raisons évoquées sont la présence d'odeur, l'entretien et pour une habitation le colmatage d'un puits perdu. Sur ce quartier 72% des dispositifs sont à réhabiliter. D'après la carte d'aptitude, les sols sont plutôt favorables à l'assainissement autonome. Toutefois peu de sondages avaient été réalisés. Compte tenu de la proximité du réseau collectif il est proposé le raccordement de la zone aval du quartier sur le réseau existant.

Projet :

① Extension du réseau de collecte vers le quartier des Roberts.

Nombre de foyers desservis :

- 17 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : zone UAa au P.L.U d'une superficie de 5 ha. Soit un potentiel d'une trentaine de logements supplémentaires à terme. On notera que pour l'instant il n'y a pas de projet d'urbanisme sur ce secteur à court terme.

➢ MONTANT DES TRAVAUX HORS SUBVENTIONS :

Les totaux dans le tableau ci-après comprennent la maîtrise d'œuvre et les imprévus (15%).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES

PROJET : Extension du réseau collectif

POPULATION : 43EH existants et 75 EH potentiels

PROPOSITION N° **1** **SECTEUR : Les Roberts**

OUVRAGE	LONGUEURS DE CANALISATION	COÛT UNITAIRE (travaux)	COÛT TOTAL H.T. EN EUROS
Réseau de collecte			**Projet**
Collecteur ∅ 200 mm			
Hors chaussée	290 ml	90 €/ml	30 015,00 €
Sous chaussée (RD, VC)	260 ml	155 €/ml	46 345,00 €
Sous chemin	590 ml	100 €/ml	67 850,00 €
		Sous-total collecte	**144 210,00 €**
Réseau de transit			
		Sous-total transit	**- €**
		TOTAL PROPOSITION 1	**144 210,00 €**

LEGENDE

Réseaux E.U. existants

Projet de réseau E.U.

Commune de Poët Laval

Zonage d'assainissement

Projet d'extension du rséeau collectif

Quartier Les Roberts

Date	Dessiné	Vérifié
04/2005	LA	PB
Modifié	Dessiné	Vérifié

GEO

GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

Siège social

Allée du Vercors - Z.I.Sud - B.P.1172

26300 BOURG DE PEAGE cedex

Tél. 04 75 72 60 00 - Fax. 04 75 72 60 05

03.B.55.053

Ech : 1/5000

0 m 100 m 200 m

2.2.2.2 LES VIGNAUX – PROPOSITION 2

① Extension du réseau de collecte vers le quartier des Vignaux.

Nombre de foyers desservis :

- 7 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : la zone AU des Vignaux-Chambaillard comporte 7 ha de terrains disponibles pour le développement de l'urbanisation. Ceci représente un potentiel d'environ une soixantaine d'habitations supplémentaires.

Dans l'immédiat il n'y a pas de projet d'urbanisation sur ce secteur.

Le raccordement de ce quartier nécessitera la mise en place d'un poste de refoulement pour franchir le Jabron.

Le montant des travaux indiqué ci-après concernent uniquement le secteur des Vignaux. L'extension jusqu'à Chambaillard est chiffrée dans le paragraphe suivant.

➢ MONTANT DES TRAVAUX HORS SUBVENTIONS :

Les totaux dans le tableau ci-après comprennent la maîtrise d'œuvre et les imprévus (15%).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES

PROJET : Extension du réseau collectif

POPULATION : **18EH existants et 150 EH potentiels**

PROPOSITION N° **2** **SECTEUR :** **Les Vignaux**

OUVRAGE	LONGUEURS DE CANALISATION	COÛT UNITAIRE (travaux)	COÛT TOTAL H.T. EN EUROS
Réseau de collecte			**Projet**
Collecteur ∅ 200 mm			
Sous chemin	450 ml	100 €/ml	51 750,00 €
Poste refoulement			
	1 U	20 000 €/U	23 000,00 €
Conduite de refoulement ∅ 100 mm			
Hors chaussée	90 ml	55 €/ml	5 692,50 €
Plus value passage ruisseau	40 ml	125 €/ml	5 750,00 €
		Sous-total collecte	**86 192,50 €**
Réseau de transit			
		Sous-total transit	**- €**
		TOTAL PROPOSITION 2	**86 192,50 €**

2.2.2.3 CHAMBAILLARD – PROPOSITION 3

Rappel : 24 habitations existantes sont en assainissement individuel. L'enquête sur les équipements d'assainissement individuels existants a montré qu'un seul des 17 foyers ayant répondu n'est pas satisfait de son système d'assainissement. Les raisons évoquées sont la présence d'odeur et le colmatage du puits perdu. Sur ce quartier 65% des dispositifs sont à réhabiliter. D'après la carte d'aptitude, les sols sont favorables à l'assainissement autonome.

Il est proposé le raccordement de ce quartier sur le réseau d'assainissement collectif existant.

① Depuis le quartier des Vignaux, extension du réseau vers Chambaillard et desserte du quartier.

Nombre de foyers desservis :

- 24 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : il a été pris en compte avec la zone AU des Vignaux-Chambaillard dans le paragraphe précédent.

➢ MONTANT DES TRAVAUX HORS SUBVENTIONS :

Les totaux dans le tableau ci-après comprennent la maîtrise d'œuvre et les imprévus (15%).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES

PROJET : Extension du réseau collectif

POPULATION : 60 EH

PROPOSITION N° **3** **SECTEUR : Chambaillard**

OUVRAGE	LONGUEURS DE CANALISATION	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL H.T. EN EUROS
Réseau de collecte			
Collecteur ∅ 200 mm			
Sous chaussée (RD, VC)	425 ml	155 €/ml	75 756,25 €
Sous chemin	580 ml	100 €/ml	66 700,00 €
		Sous-total collecte	**142 456,25 €**
Réseau de transit			
		Sous-total transit	**- €**
		TOTAL PROPOSITION 3	**142 456,25 €**

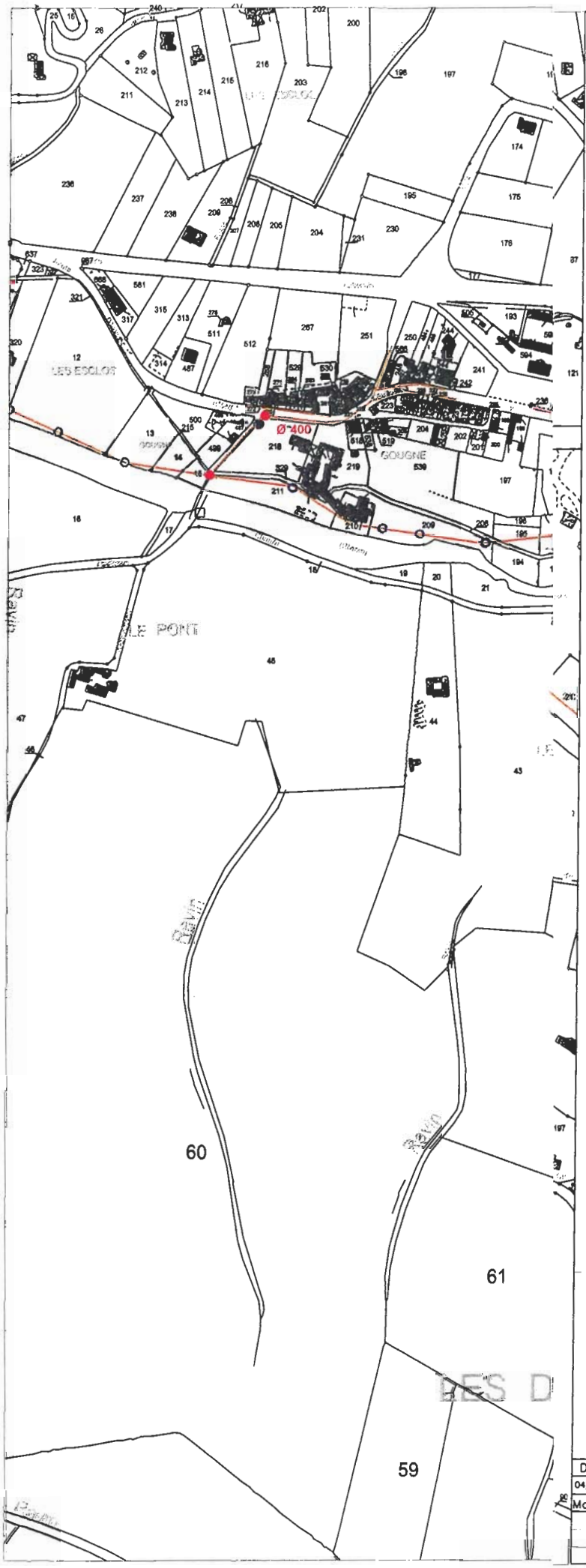

LEGENDE

- Réseaux E.U. existants
- Projet de réseau E.U.
- Projet de réseau de refoulement
- Projet de Poste de refoulement

Commune de Poët Laval

Zonage d'assainissement

Projet d'extension du rséeau collectif

Quartiers Les Vignaux/Chamballard

Date	Dessiné	Vérifié
04/2005	LA	PB
Modifié	Dessiné	Vérifié

GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES
Siège social
Allée du Vivarais - Z.I.Sud - B.P.172
26304 BOURG DE PEAGE cedex
Tél. 04 75 72 80 00-Fax. 04 75 72 80 05

03.B.55.053

Ech : 1/5000

0 m 100 m 200 m

2.2.2.4 COMMENTAIRE SUR LES RACCORDEMENTS

Rappels sur la capacité de la station en l'état actuel

Capacité nominale : 4000 EH.
Nombre de branchements 2004 : 1373
Charge polluante entrant (période estivale) : proche de la capacité nominale.
Charge hydraulique entrant (période estivale) : 2 fois la capacité nominale.

Projets de raccordements à court terme en l'état actuel pour Poët Laval

- En cours : 28 logements répartis sur 2 lotissements en construction
- Proposition 1 - Les Roberts : 17 raccordements possibles (maisons existantes) et, à terme, 30 branchements supplémentaires selon le développement de l'urbanisme sur la zone UAa. Selon l'aménagement de la zone et la taille des parcelles, le nombre de logements pourra être différent de celui supposé.
- Propositions 2 et 3 – Les Vignaux/Chambaillard : 31 raccordements possibles (maisons existantes) et, à terme, 60 branchements supplémentaires selon le développement de l'urbanisme sur la zone UA disposant de 7 ha de terrain dispoible à la construction. Selon l'aménagement de la zone et la taille des parcelles, le nombre de logements pourra être différent de celui supposé.

Outre les 28 logements dèjà desservis par le réseau collectif, le nombre de raccordements dès la desserte des quartiers (Les Robert et Les Vignaux/Chambaillard) sera de 48. Il pourra être, à terme selon développement de l'urbanisme, de 48 existants + 90 potentiels.

Le total des branchements supplémentaires (maisons existantes) serait alors de 76, soit 190 EH. Le total général, selon le développement de l'urbanisme à terme, pourraît être alors de 166 branchements supplémentaires, soit 415 EH.

Ce nombre, pour seulement Poët Laval, est supérieur à ce que peut accepter la station d'épuration en l'état (150 branchements suplémentaires maximum). Une discussion conjointe entre Dieulefit et Poët Laval semble nécessaire sur ce problème. De même la réhabilitation du réseau existant afin de diminuer significativement les eaux claires parasites permettra un meilleur fonctionneemnt de la station.

3. ANALYSE FINANCIERE

3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1.1 COUTS D'EXPLOITATION ET DE RENOUVELLEMENT

RESEAUX (COLLECTEURS ET TRANSIT)

Ces prix sont donnés à titre indicatif pour tout collecteur neuf, il n'a pas été pris en compte le coût de fonctionnement et le renouvellement des éventuels réseaux existants.

Secteur	Les Roberts	Les Vignaux	Chambaillard
Coût de renouvellement	2 900 €	2 800 €	2 850 €
Coût d'exploitation	390 €	2 500 €	340 €

3.1.2 TAUX DE SUBVENTION ENVISAGEABLE

Une convention entre le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau définit le montant des subventions respectives pour le septième programme. Les estimations ci-après sont faites avec les subventions actuelles (septième programme).

<u>RESEAU DE COLLECTE</u>

- Agence de l'eau : pas de financement actuel
- Département : 65 % du montant total.
- Région (contrat de rivière) : 15% du montant total

<u>RESEAU DE TRANSIT</u>

- Agence de l'eau : 29 % du montant total (plafonné)
- Département : 65 % du montant total.
- Région (contrat de rivière) : 15% du montant total

Remarque : le montant total des subventions attribuées est plafonné à 80% du coût des travaux.

3.1.3 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF

Le plan de financement prévisionnel pour chaque proposition étudiée est présenté dans les paragraphes ci-après.

Remarques :
* le montant des subventions estimées dans ces tableaux est donné à titre indicatif. En effet, pour obtenir ces subventions, la commune doit déposer un dossier auprès des autorités compétentes.
* Les subventions n'étant pas fixes dans le temps, les montants des aides au moment du dépôt du dossier peuvent être différents de ceux estimés dans les tableaux ci-dessus.
Ces aides seront calculées à partir d'un avant projet.

3.1.3.1 Les Roberts

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF

Total Inv.	Total Subv.	Part Commu.
144 210 €	115 368 € (80%)	28 842 € (20%)

PROPOSITION N°1 — SECTEUR : **Les Roberts**
PROJET : Extension du réseau collectif

	Transit			Collecte			STEP	Totaux
Financeurs	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	144 210 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			144 210 €				144 210 €
Coût total Projet (+15%)	0 €			144 210 €			0 €	144 210 €
Agence de l'Eau Coût plafond travaux	0% 52 400 € 0 €			-			0% 0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	65% 0 €			65% 93 737 €			10% 0 €	93 737 €
Région	15% 0 €			15% 21 632 €			15% 0 €	21 632 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			28 842 € 20%			0 €	28 842 € 20%

Soit un coût restant à charge de la commune de 28 842 € H.T.

3.1.3.2 *Les Vignaux*

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF

Total Inv.	Total Subv.	Part Commu.
86 193 €	68 954 € (80%)	17 239 € (20%)

PROPOSITION N°2 — **SECTEUR : Les Vignaux**
PROJET : Extension du réseau collectif

	Transit			Collecte			STEP	Totaux
Financeurs	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	51 750 €	23 000 €	11 443 €	0 €	
Total	0 €			86 193 €				86 193 €
Coût total Projet (+15%)	0 €			86 193 €			- €	86 193 €
Agence de l'Eau Coût plafond travaux	29% 13 755 € 0 €			-			37% 0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	65% 0 €			65% 56 025 €			10% 0 €	56 025 €
Région	15% 0 €			15% 12 929 €			15% 0 €	12 929 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			17 239 € 20%			0 €	17 239 € 20%

Soit un coût restant à charge de la commune de 17 239 € H.T.

3.1.3.3 *Chambaillard*

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF

Total Inv.	Total Subv.	Part Commu.
142 456 €	113 965 € (80%)	28 491 € (20%)

PROPOSITION N°3 — **SECTEUR : Chambaillard**
PROJET : Extension du réseau collectif

	Transit			Collecte			STEP	Totaux
Financeurs	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	142 456 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			142 456 €				142 456 €
Coût total Projet	0 €			142 456 €			- €	142 456 €
Agence de l'Eau Coût plafond travaux	29% 47 160 € 0 €			-			37% 0 € 0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	65% 0 €			65% 92 597 €			10% 0 €	92 597 €
Région	15% 0 €			15% 21 368 €			15% 0 €	21 368 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			28 491 € 20%			0 €	28 491 € 20%

Soit un coût restant à charge de la commune de 28 491 € H.T.

3.1.3.4 Résumé

Le présent paragraphe résume les différents plans de financement proposés.

	Coût projet	Subventions envisageables	Montant restant à charge de la commune
Les Roberts (43 EH)	144 210 €	115 368 €	28 842 €
Les Vignaux (18 EH)	86 193 €	68 954 €	17 239 €
Chambaillard (60 EH.)	142 456 €	113 965 €	28 491 €

3.2 ASSAINISSEMENT AUTONOME

3.2.1 COUT D'EXPLOITATION (EN PRIX H.T.)

- Une visite par an soit 50 €/an
- Une vidange à 450 € tous les 3 ans
  soit 150 €/an

3.2.2 COUT DE RENOUVELLEMENT

La durée de vie des ouvrages d'assainissement est estimée à :

- 30 ans pour une fosse septique
- 20 ans pour un épandage souterrain

4. SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

4.1 COLLECTIF

Dans ce chapitre l'impact sur le prix de l'eau a été calculé par m^3 consommé ainsi que par habitation.

Scénario 1 : Extension du réseau vers Les Roberts

L'analyse financière de ce projet est présentée dans le tableau en page suivante.

Le coût de mise en œuvre pour cette opération est de **1697 €/habitation**.

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

PROPOSITION N°1 **SECTEUR : Les Roberts**

PROJET : Extension du réseau collectif

INVESTISSEMENT			
Collecte	28 842,00 €		
Transit	- €		
STEP	- €		
Coût à la charge de la commune	28 842,00 €		
recettes communales	- €		
Montant restant	28 842,00 €		
Total à la charge de la commune	28 842,00 €		
Annuité (5% sur 30 ans)	1 876 €/an		
FONCTIONNEMENT			
Exploitation			
Réseau	388 €/an		
Total exploitation	388 €/an		
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION	**2 264 €/an**		
Nombre de branchements existants	1373		
futur	17		
total	**1390**		
Consommation en eau (m3)			
raccordées	291 500 m3		
raccordables	3 400 m3		
totale	**294 900 m3**		
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
	1,19 €	0,01 €	1,20 €

Scénario 2 : Extension du réseau collectif vers Les Vignaux

Le coût de mise en œuvre pour cette opération est de **2462 €/habitation** mais permet la desserte de Chambaillard où 24 foyers peuvent être raccordés.

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

PROPOSITION N°2 **SECTEUR :** **Les Vignaux**

PROJET : Extension du réseau collectif

INVESTISSEMENT			
Collecte	17 238,50 €		
Transit	- €		
STEP	- €		
Coût à la charge de la commune	17 238,50 €		
recettes communales	- €		
Montant restant	17 238,50 €		
Total à la charge de la commune	17 238,50 €		
Annuité (5% sur 30 ans)	1 121 €/an		
FONCTIONNEMENT			
Exploitation			
Réseau	2 484 €/an		
Total exploitation	2 484 €/an		
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION	**3 605 €/an**		
Nombre de branchements existants	1373	Vieux Village	
futurs	7		
total	**1380**		
Prime fixe actuelle	0,00 €		
Primes fixes proposées	0 €	0 €	
Consommation en eau (m3)			
raccordées	291 500 m3		
raccordables	1 000 m3		
totale	**292 500 m3**		
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
	1,19 €	0,01 €	1,20 €

Scénario 3 : Extension du réseau collectif vers Chambaillard après desserte des Vignaux

Le coût de mise en œuvre pour cette opération est de **1187 €/habitation.**

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

PROPOSITION N°3 **SECTEUR : Chambaillard**

PROJET : Extension du réseau collectif

INVESTISSEMENT			
Collecte		28 491,25 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		28 491,25 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		28 491,25 €	
Total à la charge de la commune		28 491,25 €	
Annuité (5% sur 30 ans)		1 853 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Exploitation			
Réseau		342 €/an	
Total exploitation		342 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		**2 195 €/an**	
Nombre d'habitations	raccordées	1373	
	raccordables	24	
	total	**1397**	
Prime fixe actuelle		0,00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m3)			
	habitations raccordées	291 500 m3	
	habitations raccordables	2 900 m3	
	totale	**294 400 m3**	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
	1,19 €	0,01 €	1,20 €

Résumé

	Les Roberts	Les Vignaux	Chambaillard
Coût du projet	144 210 €	86 193 €	142 456 €
Montant restant à charge de la commune	28 842 €	17 239 €	28 491 €
Impact au m^3	0.01 €	0.01 €	0.01 €
Coût par foyer	**1 697 €**	**2 462 €**	**1 187€**

Le prix de revient par habitation est inférieur à celui d'une réhabilitation d'un assainissement individuel.

4.2 INDIVIDUEL

4.2.1 REHABILITATION DE L'EXISTANT

Sur les zones étudiées la nature des sols est généralement favorable à l'assainissement autonome. Des dispositifs de traitement individuel classiques par tranchées filtrantes pourront être installés. Pour les zones où la nature des sols n'est pas favorable, des dispositifs de traitement adaptés peuvent être préconisés pour la réhabilitation des systèmes de traitement du bâti existant.

Les coûts sont de l'ordre de 4 000 à 5 000 € H.T. pour des dispositifs classiques par tranchées filtrantes et pourraient, dans le cas de systèmes plus contraignants (filtre à sable drainé avec rejet en tranchées d'infiltration par exemple), être plus élevés : de l'ordre de **5 500 € H.T. à 6 500 € H.T.** et hors remise en état du foncier.

Remarque : dans le cas du maintien de quartiers inaptes en assainissement individuel seule la réhabilitation de l'existant sera possible. Les sols étant inaptes à l'assainissement autonome, les techniques de réhabilitation proposées (filtre à sable drainé) ne seront pas admises pour du bâti neuf. Cette solution ne permet donc pas un développement de l'urbanisme.

4.2.2.- COUTS DE MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Ce service comprend le contrôle de la mise en place des nouveaux systèmes d'assainissement et le contrôle des systèmes existants. Il correspond à la fois à des missions techniques et à des missions administratives (contrôle technique, gestion des dossiers, organisation des tournées...). Il est estimé ici pour l'ensemble des foyers demeurant en assainissement individuel sur les deux communes (Dieulefit et Poët Laval).
En 2004, le nombre total d'habitation en assainissement individuel était de 788 dont 175 sur Poët Laval. Le nombre d'installations à visiter est donc de 788. A raison d'une visite tous les 4 ans, le nombre de visites annuelles à effectuer sera de 197.

En considérant que le service public assainissement sera financé par le biais de redevances prélevées auprès des particuliers, le coût du service est estimé de la manière suivante :

- Charge du service/nombre d'heures travaillées = 10 965,44 € / 588 h = 18.64 €/h

La redevance liée au contrôle de l'existant pour les 788 habitations visitées annuellement est alors de :

- durée du contrôle x coût du service = 3h x 18.64€/h = 55.92 €

La redevance liée au contrôle de l'assainissement rapportée à l'ensemble des foyers en assainissement autonome (788 foyers) sera de **14,25 €/foyer/an** soit **0.11 €/m³** (la consommation moyenne estimée par foyer étant de 130 m³/an).

-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-

GEOPLUS reste à la disposition des différents intervenants pour tout renseignement complémentaire concernant cette étude.

Bourg-de-Péage, le 18 avril 2005

Pour GEOPLUS
L. AGOSTINI

GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

Siège social
Z.I. Sud - Allée du Vivarais - BP 172
26304 BOURG-DE-PEAGE CEDEX
Tél. 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05

Agence de GRENOBLE
14 A, rue de Mayencin
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tél. 04 38 37 00 11 - Fax 04 38 37 00 44

Agence de LYON
39, rue Domer
69007 LYON
Tél. 04 78 69 36 62 - Fax 04 78 69 36 62